

proposons de faire faire la translation solennelle en temps convenable. Bénissez donc avec nous le Dieu des miséricordes de qui descend tout don parfait ; implorez de longs jours pour le pontife qui occupe si glorieusement aujourd'hui la chaire de Pierre ; et priez aussi pour nous qui, pendant notre séjour dans la ville sainte, n'avons pas cessé d'un instant de demander, pour chacun de nos prêtres et de nos fidèles, les grâces qui doivent assurer leur éternelle félicité."

Mgr. l'évêque joint à sa circulaire deux rescrits :

"Le premier contient une faveur extrêmement précieuse : celle de pouvoir gagner toutes les indulgences qui se présentent dans les quinze jours qui suivent chaque confession, à quelque intervalle de temps que l'on se confesse, pourvu qu'on remplisse d'ailleurs les autres conditions requises.

"Le second a rapport aux fêtes supprimées par l'Indult de Pie VII du 9 avril 1802. La congrégation du saint concile de Trente ayant décidé à plusieurs reprises que cet indult, en dispensant les fidèles de l'obligation d'assister à la messe les jours de fêtes supprimées, ne déchargeoit pas néanmoins les curés et recteurs de l'obligation d'appliquer la messe pour leurs paroissiens ces jours-là, nous avons demandé et obtenu : 1<sup>o</sup>. qu'on pût se libérer par une seule messe de toutes celles omises jusqu'à ce jour ; et 2<sup>o</sup>. que toutes les fêtes supprimées qui exigent l'application de la messe fussent réduites à quatre seulement. Cette concession nous a été faite pour cinq ans, et nous l'étendons, vu les circonstances, à tous les prêtres du diocèse, ayant charge d'âmes."

—A l'occasion de la discussion du projet de la Colonisation des Iles Otaïti et de la société M. Ginzot dit :

J'arrive maintenant à la question religieuse. (Ah ! ah ! — Chut ! chut !

— Marques générales d'attention.)

Je ne veux éluder aucune question, l'honorable M. de Gasparin en a élevé une qui, ailleurs que dans cette enceinte, ailleurs que dans ce pays, a profondément préoccupé un grand nombre d'esprits et de cœurs très sincères. (Chut ! chut !) Ce serait de la part du gouvernement une tentative insensée, pour ne pas dire autre chose, que de se charger de faire de la propagande religieuse et de l'imposer même aux païens ; nous n'en avons pas, nous n'en aurons jamais la pensée. (Murmures en divers sens.) Que la chambre entende bien ce que je vais lui dire. La France ne doit pas faire de la propagande religieuse par la force, même à l'égard des païens.

Nous avons un grand exemple, celui de l'Angleterre. (Chut ! chut !) Le gouvernement anglais n'impose pas la foi protestante dans ses possessions ; il ne fait pas de propagande religieuse. (Rumeur.) Il y a en Angleterre des missionnaires qui, librement, à leurs risques et périls, vont promener leur activité et leur dévouement sur toute la surface du globe ; ils répandent au loin, en propageant leur foi, le nom, l'influence, les principes de leur gouvernement. Le gouvernement les soutient, les protège ; à chacun sa part. Aux missionnaires libres la propagation de la foi, au gouvernement la protection de ses sujets, même missionnaires. (Mouvements divers.)

La France a des missionnaires aussi bien que l'Angleterre ; avant que vous vous occupiez des îles de la Société et d'Otaïti, et des avantages que vous pouvez en retirer, des hommes modestes, courageux, dévoués, faisaient avec le langage de la France ce que les missionnaires anglais font au nom de leur pays. Ils prêchaient l'Évangile dans tout l'archipel de la Nouvelle-Zélande.

Pourquoi le gouvernement français ne ferait-il pas pour les missionnaires catholiques ce que le gouvernement anglais fait pour les missionnaires protestants ? (Approbation sur plusieurs bancs.) Pourquoi ne les protégerait-il pas ? J'ai beau chercher..... je ne puis découvrir aucune raison pour cela..... Je sais que l'on dit : Vous allez vous faire les patrons de la foi catholique ; vous allez vous exposer à toutes les complications de la lutte sur le catholicisme et le protestantisme. (Rumeur prolongée.)

Je vais être parfaitement sincère. (Chut ! chut !) J'ai deux réponses à faire.

La première, c'est que je ne vois pas pourquoi la France ne se ferait pas, dans certaines limites, dans une sage mesure, protectrice de la foi catholique ? Mais c'est son histoire et sa tradition ; pourquoi cesserait-elle de la faire ? pourquoi cesserait-elle ? Est-ce parce que la liberté des cultes est établie en France ? parce que les protestants et les catholiques vivent en paix ? Comment ! ce serait une raison pour la France de renoncer à son histoire, à sa tradition, à la religion de ses pères ? (Mouvement.) Ce serait une raison pour que la France cessât de la protéger dans le monde ? La France qui a introduit chez elle la liberté religieuse la portera partout. Pourquoi ne ferait-elle pas ailleurs ce qu'elle a fait chez elle ? (Agitation.)

C'est une chose difficile. Mais le métier du gouvernement est de faire des choses difficiles, de résoudre les difficultés par la raison, par l'équité, et, s'il le faut, par la force. (Exclamations.—Agitation prolongée.)

Voulez-vous que je vous dise maintenant quelle sera la conséquence de la situation que j'ai décrite...

Vous avez vu des prêtres qui ont vécu dans ces régions au sein de la liberté religieuse, ils en sont revenus doux, libéraux et tolérants ; M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, s'était formé à cette école. De pareils effets se renouvelleront dans l'Océanie ; la France aura été fidèle à son passé, sans que la liberté des cultes en ait souffert, et la religion y aura gagné de nouveaux apôtres et de nouveaux serviteurs.

Il y aura des dangers, mais il y aura plus de bien que de dangers ; il y aurait honte, Messieurs, à abandonner cette œuvre si naturellement, si noblement entreprise. (Adhésion aux centres.)

#### ANGLETERRE.

—On écrit de Shrewsbury (Angleterre) : "Un ministre baptiste et quatre autres protestants ont fait leur première communion dans notre chapelle, le jour de Pâques. Ils avaient abjuré leurs erreurs quelques semaines auparavant. Le prêtre catholique chargé de cette mission instruit dix-neuf protestants qui se préparent à embrasser la vraie foi.

"Les catholiques de notre ville viennent d'acheter un terrain pour faire bâtir une église. Ils comptent sur l'inépuisable charité de lord Shrewsbury, afin de réaliser ce pieux projet."

#### IRLANDE.

—Trois jeunes personnes ont pris le voile le jour de l'Ascension, au couvent des Ursulines de Waterford (Irlande). Une nièce du vénérable évêque du diocèse, Mlle. Murphy, se trouvait parmi elles.

#### ECOSSE.

—Une fort jolie chapelle, bâtie par la libéralité de lord Lovat, a été ouverte, le 28 mai, à Beany (Ecosse). Ce charmant village, situé sur la route de Inverness à Dingwall, était, depuis bien longtemps, privé d'une chapelle où l'on pût convenablement célébrer les offices religieux.

—A la dernière réunion des membres de l'église presbytérienne libre d'Ecosse, il a été donné lecture d'une lettre du marquis de Breadalbane, de Londres, qui se sépare aussi de l'église établie, pour servir la cause de l'église libre. Le *Standard* annonce qu'il a mis à la disposition du comité de cette église une somme de 10,000 liv. sterling.

Le duc d'Argyle vient aussi de se joindre aux dissidens, en déclarant qu'il aidera de tout son pouvoir à l'érection d'églises libres et à tout ce qui sera nécessaire.

—On lit dans le *Sunday-Times* :

"Le nombre des ecclésiastiques qui se sont séparés de l'église d'Ecosse est de 450, et on ne peut douter qu'il n'atteigne bientôt le chiffre de 500. C'est à peu près la moitié du personnel du clergé de l'église d'Ecosse, et parmi les chefs des dissidens, nous trouvons les hommes les plus remarquables par leurs talens, leurs vertus et leur caractère élevé. La plus grande partie de la population a abandonné l'église établie et ses ministres pour se ranger sous la bannière des dissidens. De toutes parts on forme des souscriptions pour venir à leur secours, pour élever des chapelles, et pour les aider à même de remplir leurs fonctions sacerdotales.

"Le mouvement qui se fait dans presque toute l'Ecosse en faveur des ministres qui se sont séparés de l'église établie a tous les caractères d'un véritable élan national. L'assemblée générale de l'église d'Ecosse continue de siéger à Edimbourg, mais ses séances n'excitent plus aucun intérêt. Il s'est reporté tout entier sur les séances de l'assemblée générale de l'église libre, que le peuple regarda comme la véritable église d'Ecosse."

#### ESPAGNE.

—Nos lecteurs savent quelle heureuse influence a été exercée sur la résolution du sénat par la parole vraiment apostolique de l'évêque de Cordoue. Il est juste aussi de rendre hommage aux deux évêques élus de Malaga et de Jaën qui, dans cette occasion, se sont souvenus de leur serment clérical.

Dans un long discours prononcé par Mgr. l'évêque de Cordoue, le jour de l'adoption du paragraphe, nous remarquons d'intéressants mais effrayants détails sur la misère des trente mille moines expulsés de leurs cloîtres, et des quinze mille religieuses laissées dans leurs couvents sans autres ressources que les promesses inexécutées du pouvoir. Le pléat nous montre les vieillards succombant sous le poids des maladies, au milieu des privations ; les plus jeunes forcés de prendre la houe pour se soutenir, eux et leurs familles misérables. Il raconte que se trouvant l'hiver dernier à Cordoue, il examinait pour l'ordre du sous-diaconat, entre autres moines chassés de leurs couvents, un jeune homme rempli d'intelligence et d'heureuses dispositions. Il lui demanda quels étaient ses moyens de subsistance. Ce jeune religieux, les yeux inondés de larmes, lui répondit qu'il servait les maçons, afin de soutenir son vieux père, lequel n'avait pas d'autres ressources pour vivre. "On en pourrait citer des milliers dans le même cas," ajoutait l'évêque. Triste mais glorieux sort pour les aspirants de la milicesacrée !

Après s'être énergiquement prononcé pour la supériorité de Rome sur les métropoles et le droit de confirmation qui appartient au Saint-Siège sur tous les évêques, Mgr. de Cordoue donne en quelques mots la statistique du corps épiscopal en Espagne, tel que l'a fait la révolution. Sur 62 archevêchés ou évêchés, y compris les deux Ordres militaires, il y a 32 sièges tout à fait vacans. 15 sont occupés par leurs prélats ; 6 prélats sont continus dans l'intérieur du royaume ; 9 sont hors de leur patrie. L'évêque-abbé d'Alcala-la-Real est encore sur son siège. L'évêque auxiliaire de Santiago est confiné dans l'intérieur du royaume, etc.

Ces chiffres peignent trop bien l'état religieux de l'Espagne.

—Une des juntes nouvellement soulevées contre Espartero, lui écrivait en copiant textuellement les mêmes termes dont il s'était servi contre Marie-Christine.

Le chef politique de Valence, Camacho, était célèbre par son ardeur à entraver la liberté de l'église et le ministère ecclésiastique ; frappé par le peuple, il se réfugia dans une église ; mais c'est là qu'on l'égorgea : on dit que la mort est allée le saisir dans un confessionnal, dans ce tribunal d'où tant de fois il a chassé le ministre de la miséricorde : cette fois il ne l'y a pas trouvé ce ministre. Il meurt sans confession ; son corps est traîné par les rues.